

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°06 – DB du 12/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Fiscalité Directe Locale 2018

Au terme du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé d'arrêter la stratégie fiscale 2018 comme déclinée ci-après :

Taxes ménages :

Il est proposé de maintenir les taux ménage au niveau des années précédentes.

	Taux 2016	Taux 2017	Recettes 2017	Taux 2018	Estimation Bases 2018	Estimation Produit 2018
Taxe d'habitation –TH	11,24%	11,24%	6 154 054	11,24%	55 408 387	6 227 903
Taxe Foncier Bâti – TFB	5,65%	5,65%	2 723 717	5,65%	48 785 869	2 756 402
Taxe Foncier Non Bâti – TFNB	4,72%	4,72%	17 113	4,72%	366 914	17 318
Taxe additionnelle FNB			30 057			30 000
Total			8 924 941			9 031 623

Le produit des contributions directes inscrit au Budget Primitif 2018 est estimé à partir des bases 2017 auxquelles est ajouté l'effet de la revalorisation forfaitaire de 1,2%. L'inscription budgétaire est arrondie à 9 030 000 €

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises :

Il est proposé de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au taux de l'année 2018 :

	Taux 2016	Taux 2017	Recettes 2017	Taux 2018	Estimation Produit 2018
Cotisation Foncière des Entreprises – CFE	26,25 %	26,25 %	5 691 428	26,25 %	5 760 000

Le produit prévisionnel de CFE est estimé à partir des bases 2017 avec l'effet de revalorisation des valeurs locatives et l'augmentation physique des bases estimé à 1,2 %.

Conformément à l'article 1636 B decies IV du Code Général des Impôts il est proposé de reporter, sur 3 ans, les droits à augmentation du taux de CFE non retenus au titre d'une année. Il est ainsi possible de capitaliser un potentiel de taux non utilisé dans la limite d'une fois l'augmentation de taux moyen pondéré de taxe d'habitation ou du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières constatée l'année précédente dans l'ensemble des communes membres.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 22 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les taux de la Fiscalité Directe Locale comme suit :

- taxes ménages :
 - taxe d'habitation : 11,24 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,65 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,72 %
- taux de cotisation foncière des entreprises : 26,25 %
avec mise en réserve du droit à augmentation du taux de CFE au titre de 2018 pour les 3 années suivantes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président


Laurent TROGRIC